

10.L'appel à projets annuel « Festa di a Lingua »

| | |
|-------------------------------|--|
| <i>Objectif</i> | <ul style="list-style-type: none">- Accroître la visibilité et l'attractivité des nombreuses initiatives de promotion et d'usage de la langue corse- Encourager les acteurs à s'extraire du cadre patrimonial et élitiste dans lequel ils inscrivent trop souvent leurs actions afin de créer des manifestations populaires, participatives, festives et innovantes. |
| <i>Descriptif</i> | <ul style="list-style-type: none">- L'action annuelle « Festa di a lingua corsa » aide à valoriser et à rendre plus visible ce qui est réalisé en amont par les porteurs de projet ou à lancer des opérations structurées qui participeront à la promotion de la langue corse et à la construction de représentations positives, de compétences linguistiques, de ressources ou bien d'opportunités d'usage de la langue. |
| <i>Bénéficiaires</i> | <ul style="list-style-type: none">- Associations, collectivités locales ou centres de formation. |
| <i>Nature de l'aide</i> | <ul style="list-style-type: none">- Subvention de fonctionnement pour l'organisation d'actions spécifiques (projet, manifestation) prévues dans le cadre d'« a Festa di a lingua corsa ». |
| <i>Critères d'éligibilité</i> | <ul style="list-style-type: none">- Les associations doivent avoir pour objet dans leurs statuts le développement de la langue corse.- Les porteurs de projet doivent avoir signé la Charte de la langue corse et s'être engagés dans la réalisation d'actions concrètes en faveur de la langue corse.- Sont également éligibles les porteurs de projets dont le champ d'action s'inscrit dans le cadre des politiques sectorielles de la CDC (sport, culture, langue corse, etc.) et qui sont éligibles aux dispositifs d'aides mis en place par la Collectivité Territoriale de Corse.- De même les porteurs de projets dont l'action durable en faveur du développement de la pratique de la langue est significative et dont le périmètre d'action s'exerce à l'échelle d'un territoire.- Pour les sections locales rattachées à un siège national : dès lors que celles-ci n'ont pas l'obligation de procéder à une déclaration en préfecture au regard des statuts de l'association nationale, et où la personne habilitée à représenter ladite section est autorisée par les instances nationales à entamer toutes les démarches relatives à son fonctionnement, ces dernières pourront bénéficier d'un financement de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de « a Festa di a lingua corsa ».- La priorité sera donnée au financement de manifestations ou de projets spécifiques. Il ne s'agit pas d'aider le fonctionnement général des porteurs de |

| | |
|--|--|
| | projets. |
| <i>Taux d'intervention et plafond</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'intervention et le plafond seront établis en fonction de la nature de la manifestation proposée par l'association, la collectivité locale ou le centre de formation (voir Tableau en annexe). |
| <i>Procédure d'instruction</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement public de l'appel à projets (presse, site internet CDC : isula.corsica/linguacorsa) - Réception des projets par la CDC <u>avant la mi-janvier</u>. (Date indicative ; elle sera précisée dans l'appel à projets). ✓ Les Associations envoient le « Dossier Associations » et les pièces demandées dans l'Appel à projets. ✓ Le descriptif de l'opération (programme, nombre de participants, plaquette de présentation). ✓ Les devis estimatifs HT et TTC de l'opération à subventionner, établis par le (s) fournisseur (s) correspondant au montant total des dépenses prévues dans le budget prévisionnel. ✓ Le rapport d'activités détaillé de la manifestation précédente signé par le Président de l'association ou le responsable légal de l'organisme et accompagné de coupures de presse, photos, etc. approuvé par l'organe statutaire compétent. ✓ Le Budget Prévisionnel de l'action ou de la manifestation. ✓ La délibération de l'organe statutaire compétent approuvant l'action (projet spécifique ou manifestation) ainsi que son budget prévisionnel. - Analyse des critères d'éligibilité et d'opportunité par le service du Cunsigliu linguisticu de la Direction de la langue corse. - Individualisation par le Conseil Exécutif. |
| <i>Modalités de paiement</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Modalités communes |

Annexe « Festa di a lingua » : Taux d'intervention et plafonds

| Nature de la manifestation proposée | Pourcentage d'aide accordée (TTC) | Plafond de l'aide | Bénéficiaires |
|---|-----------------------------------|-------------------|---|
| Représentations artistiques et culturelles gratuites pour le public pour projets non financés par d'autres services | 100 % | 10 000,00 € | Communes, Associations. |
| Promotion de la langue corse dans tous les secteurs à l'exception du patrimoine | 100 % | 10 000,00 € | Association, Entreprise individuelle, SARL, SA, SCOP, SCIC faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Corse. |
| Projet culturel gratuit de dimension départementale, avec au moins 5 représentations ou manifestations gratuites. | 100 % | 25 000,00 € | Commune, Association, Entreprise individuelle, SARL, SA, SCOP, SCIC faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Corse. |
| Manifestation culturelle payante pour le public pour projets non financés par d'autres services | 50 % | 10 000,00 € | Communes, groupements de communes, associations. |
| Langue et patrimoine (immersion, visite patrimoniale guidée, certification, etc.) | 100 % | 10 000,00 € | Communes, groupements de communes, associations. |
| Concours innovants de promotion de la langue | 100 % | 20 000,00 € | Communes, centres de formation, groupements de communes, associations. |
| Apprentissage et transmission du corse | 100 % | 20 000,00 € | Associations, centres de formation |